

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 594bis portant versement à la Caisse de réserve de l'excédent des recettes sur les dépenses du budget local (exercice 1959) et annulation des crédits restés sans emploi à la clôture dudit exercice.

n° 594bis

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juin 1940

Numéro JO
n° 523 du 30/06/1940

VISAS

Vul'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment en ses articles 259, 271 et 397

Vule décret du 5 février 1939 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1939)

Vules décrets des 10 décembre 1939 et 28 février 1940 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local (exercice 1939)

le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 juin 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Les recettes et les dépenses du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1939) sont arrêtées aux chiffres ci-après ;

Section ordinaire. Recettes ordinaires.....	29.937.667 75	Dépenses ordinaires.....	27.71 1.355 87	Excédent des recettes.....	2.193.311 88
Section extraordinaire. Recettes extraordinaires.....	10.000.00	» Dépenses extraordinaires.....	9.205.539 77	Excédent des recettes.....	794.460 23
Excédent total des recettes.....	2.987.772 11	Art. 2. — Est versé à la Caisse de réserve la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-douze francs onze centimes (2.987.772 fr. 11) représentant l'excédent des recettes sur les dépenses du budget local (exercice 1939).			
Art. 3. — Sont annulés les crédits ou portions de crédits restés sans emploi aux chapitres énoncés ci-dessous:					
Chap. 1er. — Dettes exigibles	120.951 65	2. — Gouvernement (Personnel) 21.933 68			
3. — Gouvernement (Matériel)	59.175 16	4. — Services d'administration générale (Personnel) 39.017 53			
5. — Services d'administration générale (Matériel)	381.081 67	6. — Services financiers (Personnel) 26.986 49			
7. — Services financiers (Matériel)	271 34	8. — Dépenses des exploitations industrielles (Personnel).... 77.982 23			
A reporter	717.802 75	Report..... 717.802 75			
9. Dépenses de exploitations industrielles (salaires d'ouvriers, mains-d'oeuvre)	3.568	» 10. Dépenses des exploitations industrielles (Matériel) 161.883 42			
11. Services d'intérêt social et économiques (Personnel)	117.063	» 12. — Services d'intérêt social et économiques (Matériel) 219.781 93			
13. Dépenses diverses (Personnel)	9.257 01	14.- Dépenses diverses (Matériel) 418.960 16			
15. — Fonds secrets	155 60	1G.			

Dépenses imprévues.. 31.172 26 17. — Dépenses d'ordre.... »» 18. Dépenses extraordinaires 10.791.160 23 TOTAL des crédits annulés 12.5334.10 1 36 Art. 4. — Le chef du service des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié au trésorier-payeur et inséré au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.